

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018  
COMPTE-RENDU SUCCINCT  
AFFICHÉ LE 12 NOVEMBRE 2018**

**Le cinq novembre deux mil dix-huit à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

**Nombre de conseillers en exercice :**

28

**Date d'envoi de la convocation :**

**29 octobre 2018**

**PRESENTS :**

**Les Adjoints au maire :**

**Mesdames** FOUCARD – GRELIER – HUET – SEMPEY

**Messieurs** DENEUVE – PERON

**Les Conseillers Municipaux :**

**Mesdames** BARBEDOR – BOURGOGNON – DAUGAN – GANDIN – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX – SEIMANDI

**Messieurs** ENIZAN – ETIENNE – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PARTHENAY – PETTIER – RENAULT – TILLARD.

**PROCURATIONS :**

M. THIRION a donné procuration à M. DENEUVE,

M. BRETEAU a donné procuration au Maire,

MME LE PALMEC a donné procuration à MME FOUCARD.

**SECRETAIRE:** M. LANGEVIN

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
18-151	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2018	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2018.
18-152	MME FOUCARD	ACTIONS 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR DE MONTFORT-SUR-MEU	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>PREND ACTE</b> des projets présentés par les membres du Conseil Municipal Junior.
<b>FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES</b>			
18-153	MME LE MAIRE	DEMISSION ET INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>PREND ACTE</b> de la démission de Monsieur Eric SAVIN de son siège de conseiller municipal ; - <b>INSTALLE</b> Madame Nathalie DAUGAN en tant que conseillère municipale déléguée au projet de santé du territoire, à l'offre et l'accès au soin de la population.
18-154	MME LE MAIRE	DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>PREND ACTE</b> de la démission de Monsieur Sébastien SAILLENFEST de son siège de conseiller municipal.
18-155	M. PERON	RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET SA REPOSE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>PREND ACTE</b> de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne transmises à la Ville le 18 octobre 2018.

18-156	MME LE MAIRE	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE MONTFORT COMMUNAUTE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PREND ACTE</b> du rapport d'activité 2017 de Montfort Communauté.</li> </ul>
18-157	MME SEMPEY	CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CRÉE</b> les postes non permanents pour accroissement temporaires et saisonniers d'activité liés aux fêtes de fin d'année, tels que présentés en séance ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les contrats afférents,</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits au budget.</li> </ul>
18-158	MME SEMPEY	CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> la convention cadre,</li> <li>- <b>DELEGUE</b> au Maire la faculté de signer les contrats avec la Communauté de Communes qui découlent de cette convention cadre.</li> </ul>
18-159	M. PERON	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL STRATORIAL	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le protocole transactionnel,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à produire et/ou à signer tout autre document nécessaire à la liquidation du solde du marché,</li> <li>- <b>VALIDE</b> la mise en paiement du solde du marché.</li> </ul>
18-160	M. PERON	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ARCHIPOLE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le protocole transactionnel,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à produire et/ou à signer tout autre document nécessaire à la liquidation du solde du marché,</li> <li>- <b>VALIDE</b> la mise en paiement du solde du marché.</li> </ul>
18-161	M. PERON	SIGNATURE DU PROCES VERBAL CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT DES IMMOBILISATIONS LIEES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le procès-verbal contradictoire de transfert, ainsi que son annexe N°1,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document nécessaire au transfert des biens auprès de Montfort Communauté afin d'être en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe ou toute autre évolution règlementaire en la matière,</li> <li>- <b>PREND ACTE</b> que Montfort Communauté pourra intégrer les différentes immobilisations transférées selon sa propre codification interne au sein de son inventaire.</li> </ul>
18-162	M. PERON	SURTAXES 2019 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<p><b>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. JOSTE, RENAULT), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RECONDUIT</b> les tarifs 2018 en 2019,</li> <li>- <b>FIXE</b> le prix de la redevance Assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon le détail présenté en séance,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.</li> </ul>
18-163	M. PERON	SURTAXES 2019 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF NON	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXE</b> le prix de la redevance Assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tel que présenté en séance,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.</li> </ul>
18-164	M. PERON	ADMISSION EN NON VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> l'admission en non-valeur de la liste N°3153530231 pour 52.86€,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> l'admission en non-valeur de la liste N°3154511131 pour 1 279.87€,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> l'extinction de la dette pour un total de 332.15 €,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> la mise en œuvre des écritures de régularisation comptables associées.</li> </ul>

18-165	M. PERON	TAXE D'AMENAGEMENT - FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> d'abroger la délibération précédente relative à la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;</li> <li>- <b>DECIDE</b>, sur l'ensemble du territoire, de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 4 % ;</li> <li>- <b>DECIDE</b> d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 100 % des surfaces des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ +) ;</li> <li>o 50 % des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2<sup>o</sup> de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ +) ;</li> <li>o 100 % des surfaces des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;</li> <li>o 100 % des surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1<sup>o</sup> et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;</li> <li>o 50 % des surfaces des abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;</li> </ul> </li> </ul>
18-166	M. PERON	DECISION MODIFICATIVE N°2	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la décision modificative N°2 sur le budget Principal,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document y afférent.</li> </ul>
18-167	M. PERON	AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2019	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites précisées ci-dessus pour les budgets « Ville » et « Assainissement ».</li> </ul>
18-168	MME FOUCARD	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU TEMPS PERISCOLAIRES <b>(Document sur table)</b>	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.</li> </ul>
<b>DEVELOPPEMENT URBAIN</b>			
18-169	MME LE MAIRE	MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES MONTFORT- SUR-MEU / BEDEE	<p><b>Après avoir délibéré (Mme ROUAUX ne prend pas part au vote), à 23 voix pour et 4 contre (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC et MM. JOSTE, RENAULT), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EMET</b> un avis favorable sur le projet de modification des limites territoriales des communes de Montfort-sur-Meu et Bédée, pour une surface à minima de 20 hectares.</li> </ul>
18-170	M. DENEUVE	ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN PARCELLE AK n°70 - RUE DES CUIRATIERES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle AK n°70 (2 043 m<sup>2</sup>) pour un prix de 18 900 € (hors frais).</li> </ul>

18-171	M. DENEUVE	LOTISSEMENT « LES JARDINS DE SAINT-LAZARE I » - RETROCESSION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS COMMUNS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PROCEDE</b> au classement dans le domaine communal des ouvrages et équipements communs du lotissement « Les Jardins de Saint-Lazare I », soit les parcelles AL n°190, 191, 192, 193 et 194 ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> le transfert dans le domaine public communal de ces parcelles ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les actes relatifs à la rétrocession dans le domaine communal des ouvrages et équipements communs du lotissement « Les Jardins de Saint-Lazare I ».</li> </ul>
18-172	M. DENEUVE	LOTISSEMENT « LES JARDINS DE SAINT-LAZARE II » - RETROCESSION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE DEUX PARCELLES (AL n°174 et AM n°67)	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PROCEDE</b> au classement dans le domaine communal des parcelles AL n°174 et AM n°67 ;</li> <li>- <b>APPROUVE</b> le transfert dans le domaine public communal de ces parcelles ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les actes relatifs à la rétrocession dans le domaine communal de ces parcelles.</li> </ul>
18-173	M. DENEUVE	PREPARATION DE LA REPARTITION DE LA DGF POUR 2020 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le tableau de classement unique des voies communales ;</li> <li>- <b>FIXE</b> la longueur des voies communales à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 907 m de voies communales en agglomération ;</li> <li>• 12 563 m de voies communales hors-agglomération ;</li> <li>• 1 011 m de chemins ruraux goudronnés ;</li> <li>• 7 036 m de chemins ruraux empierrés.</li> </ul> </li> </ul>
18-174	M. DENEUVE	PLU DE MONTFORT-SUR-MEU (MONTFORT COMMUNAUTE) - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EMET</b> un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la Commune porté par Montfort Communauté, avant approbation par le Conseil Communautaire.</li> </ul>
<b>EDUCATION – SOLIDARITE – FAMILLE</b>			
18-175	MME GRELIER	CONVENTION DU DISPOSITIF DES HEBERGEMENTS D'URGENCE DU PAYS DE BROCELIANDE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la présente convention.</li> </ul>
<b>SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES</b>			
18-176	MME FOUCARD	RETROCESSION AUX FAMILLES D'UNE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU SEJOUR PARIS D'AOÛT 2018	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à rétrocéder aux familles les gains collectés.</li> </ul>

**Delphine DAVID,**  
**Maire**  
**Conseillère Régionale**

